



**LA FRANÇAISE**  
**ASSET MANAGEMENT**

128, boulevard Raspail  
75006 Paris  
Tél. : + 33(0)1 73 00 73 00  
Fax : + 33(0)1 73 00 73 01

**FCP MON PEA**  
Fonds Commun de Placement  
Rapport annuel au 28 juin 2019

**Une société du Groupe La Française**

[www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com)

**La Française Asset Management** • Société par actions simplifiée au capital de 17 696 676 € • 314 024 019 RCS Paris • N° TVA: FR 18 314 024 019  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 97076 du 01/07/1997 • [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

## Rapport de gestion

**« non audité par le Commissaire aux Comptes »**

---

## ORIENTATION

## IDENTIFICATION

### CLASSIFICATION

Actions de pays de la zone euro

### OBJECTIF DE GESTION

Le fonds aura pour objectif d'obtenir une performance nette de frais supérieure à l'indice CAC 40 dividendes réinvestis en s'exposant aux actions de grande capitalisation de la zone euro.

### INDICATEUR DE REFERENCE

L'indice CAC 40 est l'indice de la Bourse de Paris calculé en continu représentant les 40 principales valeurs du marché parisien sélectionnées par Euronext sur des critères de taille et de liquidités. Le poids de chaque valeur dans l'indice est pondéré en fonction de l'importance de sa capitalisation. Cet indice est valorisé aux cours de clôture et sa performance est calculée dividendes réinvestis.

- Administrateur de l'indice CAC 40: Euronext Paris

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site Internet de l'administrateur.

- Inscription de l'administrateur au registre de l'ESMA : conformément à l'article 52 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur de l'indice de référence a jusqu'au 1er janvier 2020 pour demander un enregistrement. A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur n'a pas encore obtenu un enregistrement et n'est donc pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Le FCP n'est ni indiciel, ni à référence indicielle mais à titre de comparaison a posteriori, le porteur peut se référer à l'indice CAC 40.

### STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

#### 1- Stratégie utilisée

Afin de réaliser son objectif de gestion, l'actif du fonds sera exposé au minimum à 75% sur les marchés actions des pays de la zone euro, dont majoritairement la France.

La gestion, discrétionnaire, est fondée sur une analyse quantitative et qualitative des titres de l'univers d'investissement. La sélection des actions se fera majoritairement sur les valeurs composant l'indice CAC 40 et le Eurostoxx 50 en fonction de leur potentiel (croissance des résultats, opérations sur le capital,...), de leurs caractéristiques financières (dont actif net, rendements, niveau d'endettement, etc.) et de leurs ratios de valorisation (notamment le rapport cours/bénéfice).

Ainsi, la gestion pourra décider de sous-exposer le portefeuille à un secteur d'activité par rapport à l'indice de référence ou céder des actifs si, par exemple, un autre choix, au potentiel considéré comme plus conséquent à un instant donné, se présente.

Enfin, les stratégies mises en oeuvre font l'objet d'un suivi rigoureux et permanent de manière à apprécier en temps réel les écarts de composition du portefeuille par rapport à son indicateur de référence par des méthodes historiques ou paramétriques.

La sélection des actions se fera majoritairement dans des capitalisations de grandes valeurs mais le FCP se laisse la possibilité d'investir en petites capitalisations dans la limite maximum de 10% de l'actif net.

A titre accessoire, le gérant pourra être exposé aux risques de marché autres que ceux de la zone euro. Le résident français ou de l'un des pays de la zone euro n'est pas exposé au risque de change.

Le gérant définit un scénario central de l'évolution de l'environnement macro-économique et financier et les implications d'un scénario contraire tout en conservant la capacité d'adapter en temps réel l'exposition du portefeuille aux évolutions des conditions de marché.

Le FCP pourra également utiliser des instruments dérivés sur les marchés à terme organisés européens et internationaux. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille sur les risques actions et titres assimilés et/ou sur indices actions pour ajuster le taux d'exposition ou dans le cas de fluctuations importantes des marchés.

Le portefeuille sera ainsi exposé au marché actions dans une fourchette comprise entre 75% minimum et 110 % maximum.

L'exposition actions, utilisation des dérivés comprise, sera au maximum de 110% et ce, dans le cadre d'éventuels décalages techniques entre la demande de rachat d'un porteur et la cession correspondante des titres en portefeuille.

La limite d'engagement du FCP sur les instruments dérivés n'excède pas 100% de son actif net.

Le fonds pourra également investir, dans la limite de 10% maximum, dans des obligations convertibles « investment grade » (notation supérieure ou égale à BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poors ou à Baa3 dans celle de Moody's ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion) ou à caractère dit spéculatif (notation inférieure à BBB- ou Baa3 ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion). La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations et effectuera une analyse crédit lors de l'investissement.

Au titre de la gestion de la trésorerie, le gérant pourra investir jusqu'à 10% dans des OPCVM de produits de taux (monétaires et/ou obligataires).

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie et à titre accessoire, le fonds pourra avoir recours aux dépôts, aux emprunts d'espèces.

## 2- Actifs (hors dérivés intégrés) :

### a. Actions : oui

L'actif du FCP sera investi dans :

- les titres, actions européennes cotées ou titres assimilés et/ou en droit de souscription ou d'attribution attachés à ces actions
- des sociétés majoritairement françaises, de grande capitalisation sans contraintes sectorielles, les investissements en petites capitalisations étant limités à 10% de l'actif net.

### b. Titres de créance et instruments de taux : oui

- Titres de créances négociables : oui
- Obligations : oui
- Bons du Trésor : oui
- Titres négociables à court terme : oui

L'investissement se fera:

- dans des produits du secteur public ou secteur privé, selon les opportunités de marché
- Dans tous les secteurs, sans prépondérance de secteur
- Dans des titres émis par des émetteurs des pays membres de la zone euro
- Dans des titres dont la notation est au minimum « investment grade » (notation supérieure ou égale à BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poors ou à Baa3 dans celle de Moody's ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion).

### c. OPC : oui, à titre accessoire

Le FCP pourra investir, dans la limite de 10%, dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français, ou étranger et/ou dans des OPC et/ou fonds d'investissement français ou étrangers non conformes mais répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du COMOFI, de classification « actions » et dans des OPCVM de produits de taux pour la gestion des liquidités du fonds.

Le FCP pourra investir dans des OPC de la société de gestion ou d'une société liée.

### 3- Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont utilisés pour ajuster l'exposition au marché actions ou dans le cas de fluctuations importantes des marchés.

Le fonds utilisera les marchés à terme organisés européens et internationaux.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, sur les risques actions.

Les risques associés aux actifs pourront être couverts par des instruments financiers à terme suivants : futures, forwards, options, indices. Le fonds pourra principalement intervenir sur les marchés à terme d'actions, d'indices, de manière ponctuelle dans le cas de souscriptions ou de rachats importants.

L'utilisation des dérivés permet une souplesse dans la gestion et une meilleure réactivité vis-à-vis des marchés afin d'optimiser les investissements sur les marchés des actions.

La limite d'engagement du FCP sur les instruments dérivés n'excède pas 100% de son actif net.

### 4- Titres intégrant les dérivés :

Le fonds pourra également investir sur les instruments financiers intégrant des dérivés afin d'augmenter l'exposition au risque actions :

- obligations convertibles, dans la limite de 10% de l'actif net

L'investissement maximum dans des titres intégrant des dérivés est de 10% de l'actif net.

#### **Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré :**

Les contreparties des opérations de gré à gré seront des contreparties, de type établissement de crédit, autorisées par la société de gestion et domiciliées dans des pays membres de l'OCDE.

Ces contreparties ne disposent d'aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la gestion de l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés.

Ces opérations pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe de la société de gestion.

Ces opérations peuvent donner lieu à la remise en garantie :

- d'espèces
- de titres émis par les pays membres OCDE
- de parts ou actions d'OPCVM/FIA monétaires

Le fonds ne recevra pas de titres en garantie dans le cadre de la gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et aux techniques de gestion efficaces de portefeuille.

Les garanties financières reçues en espèces peuvent être :

- placées en dépôt auprès d'établissements de crédit ayant leur siège social dans un Etat membre de l'OCDE ou un Etat tiers ayant des règles prudentielles équivalentes,
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité,
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

### 5- Les dépôts :

Le fonds se réserve la possibilité de faire des dépôts, pour la gestion de sa trésorerie, dans la limite maximum de 10%.

### 6- Les emprunts d'espèces :

Le fonds se réserve la possibilité d'emprunter temporairement des espèces dans la limite réglementaire (10% maximum), dans les cas d'ajustement du passif.

### 7- Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Néant

## RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

## PROFIL DE RISQUE

*"Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés".*

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas limitatifs : il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion. Au travers du fonds, les souscripteurs s'exposent principalement aux risques suivants :

### Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

### Risque discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur la sélection des actifs en portefeuille et/ou sur l'anticipation des marchés. Il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les actifs les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

### Risque de marchés actions :

Le fonds est exposé aux marchés actions. Si les marchés baissent, la valeur du fonds baissera. Les investissements du fonds sont possibles sur les actions de petites capitalisations, dans la limite maximum de 10% de l'actif net. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds pourra donc avoir le même comportement. L'exposition actions, utilisation des dérivés comprise, sera au maximum de 110% et ce, dans le cadre d'éventuels décalages techniques entre la demande de rachat d'un porteur et la cession correspondante des titres en portefeuille.

### Risque de taux :

Une partie du portefeuille jusqu'à 10 % peut être investie en produit de taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investie en taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds.

### Risque de crédit lié aux émetteurs des titres de créance :

Il s'agit de risques pouvant résulter de la dégradation de signature ou de défaut d'un émetteur de titre de créance. Lorsqu'un émetteur subit une dégradation de signature, la valeur de ses actifs baisse. Par conséquent, cela peut faire baisser la valeur liquidative du fonds. Tout investissement obligataire entraîne un risque de crédit. Cependant, ce risque sera plus prononcé pour les titres à caractère spéculatif, dont la notation est en dessous de BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poors ou Baa3 dans celle de Moody's).

### Risque de contrepartie :

Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

### Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés :

C'est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré et/ou les contrats futures.

## DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

5 ans.

## RAPPORT DE GESTION

### COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés

### POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

#### CONTEXTE ECONOMIQUE

De part et d'autre de l'Atlantique, le changement de posture des banquiers centraux vers des politiques plus accommodantes a fortement contribué à la performance de tous les actifs et au net rebond « en V » des actifs risqués en 2019. Les taux cœurs se sont nettement détendus, parallèlement à la dégradation de la balance des risques : protectionnisme, Brexit, ralentissement industriel dans les pays développés et émergents et son risque de contagion au reste de l'économie. A fin juin, le taux nominal allemand à 10 ans a clôturé à -0.33% (-63 pb sur la période) et a fluctué dans une fourchette [-0.33% ; 0.57%]. Le taux nominal américain à 10 ans s'est fixé à 2% (soit -33 pb) et a fluctué dans une fourchette [1.98% ; 3.23%]. Le niveau des rendements des obligations émises par les pays périphériques a très largement baissé sur l'année écoulée à fin juin 2019. Pour l'Espagne et le Portugal, le mouvement s'est amorcé dès le troisième trimestre 2018, motivé par la dynamique économique de ces deux pays. Les obligations Espagnoles et Portugaises à 10 ans se négocient respectivement à 0.22% et 0.28% contre 1.29% et 1.75% il y a tout juste un an. Les titres Italiens ont de leur côté connu un parcours plus agité, en fonction des avancées politiques et des négociations budgétaires. Les obligations à 10 ans ont ainsi flirté avec les 3.70% en octobre et novembre l'an dernier. Pour autant, la recherche de rendement, couplée à la probabilité d'un nouveau geste de la BCE, a fait fondre les rendements qui s'approchaient de 2% à fin juin de cette année. Dans ce contexte de fortes incertitudes et de ralentissement de la croissance mondiale (attendue à 3.3% après 3.6% en 2018), l'or a progressé de 12.7% à 1412\$/once, soutenu par le repli des taux réels.

Les banques centrales du G7, à l'exception de la Norvège, ont globalement tenu des discours neutres à accommodants en repoussant la perspective d'une hausse de taux. Après quatre resserrements monétaires en 2018, liés à la solidité de l'activité économique, la Réserve Fédérale américaine a maintenu son taux directeur inchangé dans une fourchette [2.25% ; 2.50%] sur le S1 2019. Toutefois, lors du comité du mois de juin 2019, la FED a procédé à des ajustements dans sa communication, notamment avec l'abandon de sa « patience » dans l'ajustement de ses taux directeurs pour se tenir prête à agir et « soutenir la croissance » dans le but d'atteindre ses objectifs d'inflation. La Banque Centrale Européenne a maintenu ses taux directeurs inchangés (taux de dépôt : -0.40%, REFI : 0%) et le programme d'achat d'actifs s'est arrêté au 31 décembre 2018 (2 600 milliards d'euros injectés), mais l'institution poursuit le réinvestissement de ses tombées. Les membres de la BCE ont par ailleurs annoncé la mise en place d'une nouvelle série de 7 TLTRO à compter de septembre 2019 et ont étendu leur politique de 'forward guidance' sur les taux d'intérêt jusqu'en mars 2020, après avoir nettement révisé à la baisse les prévisions de croissance et d'inflation en mars.

Sur le marché du crédit, les marges des indices de Catégorie Investissement et à Haut Rendement se sont contractées, respectivement de 8 pb et 14 pb selon les indices ICE BofAML 'Euro Corporate Index et 'Euro High Yield Index'. Sur les marchés des émergents, l'indice JP Morgan 'Global Diversified Sovereign' s'est resserré de 23 pb, à 346 pb au 28 juin.

Sur le marché des changes, l'indice du Dollar (face à un panier de devises) s'est apprécié de 1.8% à 96.13 points, et ce en dépit du message plus accommodant de la FED, tandis que l'Euro a cédé 2.7% à 1.1373\$ au 28 juin. La devise chinoise contre Dollar s'est dépréciée de près de 3.5% sur la période, à 6.87 pour un Dollar. Le Yen, valeur refuge, s'est renchéri contre Dollar (+2.6% à 107.85 pour un Dollar). La devise britannique s'est globalement dépréciée contre l'ensemble des devises développées avec le renforcement de la probabilité d'une sortie sans accord à l'issue de la période d'extension fixée au 31 octobre 2019.

Sur le marché du pétrole, le cours du Brent a enregistré une baisse de 16% sur la période de référence en fluctuant dans une fourchette [50.47\$ ; 86.29\$]. Il a clôturé à 66.55\$ le baril au 28 juin 2019. Le prix du baril a été impactée, négativement sur le S2 2018, par la croissance plus forte qu'attendu de la production américaine (à plus de 12 millions de barils jour) et par les craintes de baisse de la demande mondiale dans un contexte de ralentissement de l'activité internationale. Sur le S2 2019, les cours du brut (Brent : +24%) ont été soutenus par l'intégration d'un soutien de l'OPEP et ses alliés, ainsi que par la persistance des tensions géopolitiques. L'Arabie Saoudite et la Russie ont annoncé une prolongation des coupes de production pour une période de 9 mois (1.2 millions de barils par jour selon l'accord précédent du 7 décembre 2018 prenant fin au 30 juin).

## POLITIQUE DE GESTION SUR L'EXERCICE

Performances annuelles	FCP Mon PEA (Part R)	FCP Mon PEA (Part I)
Fonds	-1,04%	-0,06%
Indice	6,53%	6,53%

L'exercice 2018-2019 du fonds commun FCP MON PEA a été très heurté : après un recul de plus de 15% au cours du second semestre 2018 et particulièrement au quatrième trimestre, cette correction a été presque effacée par le premier semestre 2019.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC.

Au cours des six premiers mois, ce sont les craintes de ralentissement économique qui ont dominé ; à des craintes de fin de cycle que l'on peut qualifier de naturelles vu la longueur du cycle américain, s'est ajoutée l'incertitude pesant sur le commerce international à la suite des messages agressifs adressés par le président américain à la Chine. Si le premier semestre 2019 a vu un rebond significatif, ce n'est pas que les difficultés qui avaient perturbé la fin 2018 aient été surmontées, mais parce qu'une meilleure mesure de la situation s'est peu à peu imposée.

Tout d'abord, la croissance : certes elle a ralenti mais le risque de récession n'est pas en vue, nous sommes plutôt dans une phase de ralentissement.

Ensuite, les litiges commerciaux : ils sont toujours là et participent au ralentissement ; néanmoins, ils ne semblent pas avoir des conséquences aussi dramatiques que cela avait été craint.

Enfin, face à cette détérioration de l'économie globale, les grandes banques centrales, américaine et européenne, ont renversé leurs politiques monétaires : fin 2018 celles-ci étaient restrictives, aujourd'hui elles sont devenues expansionnistes.

FCP Mon PEA a suivi ces mouvements en s'appuyant sur les secteurs que nous avons définis stratégiquement comme les plus porteurs : le luxe français avec LVMH, L'Oréal, Kering, Hermès et Pernod-Ricard en portefeuille, l'aéronautique avec Airbus, Safran et Thalès, et la technologie et le digital avec Cap Gemini, Dassault Systèmes, Devoteam, Soitec et Worldline. C'est la forte pondération de ces entreprises offrant une bonne visibilité qui nous a permis de traverser l'année honorablement.

En ce début de nouvel exercice elles sont encore presque toutes en portefeuille car nous estimons toujours les perspectives trop incertaines pour augmenter la présence d'entreprises financières ou plus cycliques dans FCP Mon PEA.

## INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET PLACEMENTS COLLECTIFS DU GROUPE

Nous n'avons effectué aucune opération sur les titres des sociétés du Groupe.

Nous vous informons que nous pouvons avoir recours aux OPC du Groupe, tant au niveau des placements monétaires que des placements actions / obligations... en fonction des allocations d'actifs décidées, et, dans le cadre de la gestion courante du solde de trésorerie, des OPC du Groupe ont été utilisés.

### Fonds gérés par le Groupe La Française détenus en portefeuille au 30/06/2019

RAS

## EVENEMENTS SUR L'EXERCICE

### Changements significatifs dans la vie du fonds

RAS.

### Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

Voici les principaux mouvements intervenus au cours de la période :

## FCP MON PEA

Type de transaction	Isin	Nom de l'instrument	Type d'instrument	Quantité	Montant	Devise
Achat	FR0010914564	Erasmus Mid Cap Euro - Part I	Fonds	600,00	-7 969 896,00	EUR
Achat	FR0004125920	AMUNDI- W/I	Action	60 000,00	-3 959 634,00	EUR
Achat	FR0013294998	Erasmus Micro Cap Euro - Part I	Fonds	3 966,00	-3 210 635,64	EUR
Achat	FR0013280286	BIOMERIEUX	Action	40 000,00	-2 961 536,00	EUR
Achat	FR0000121667	ESSILOR INTERNATIONAL	Action	20 000,00	-2 452 652,00	EUR
Vente	FR0010914564	Erasmus Mid Cap Euro - Part I	Fonds	-598,00	7 943 329,68	EUR
Vente	FR0000121667	ESSILOR INTERNATIONAL	Action	-30 000,00	3 671 118,00	EUR
Vente	FR0013294998	Erasmus Micro Cap Euro - Part I	Fonds	-4 116,00	3 332 066,64	EUR
Vente	FR0000121485	KERING	Action	-5 000,00	2 600 000,00	EUR
Vente	FR0000125338	Cap Gemini	Action	-25 000,00	2 437 577,50	EUR

### Techniques de gestion efficaces

A la date d'arrêté, le fonds n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficaces.

### Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré au 30/06/2019

Garantie	Montant	Devise	Contrepartie	Type	Sous-jacent
-	<u>0,00</u>	-	-		

Les contreparties des opérations de gré à gré seront des contreparties de type établissement bancaire de premier rang domicilié dans des pays membres de l'OCDE.

Des informations complémentaires concernant ces opérations figurent à la rubrique frais et commissions du Prospectus.

### METHODE DE MESURE DU RISQUE GLOBAL

Le fonds applique la méthode Engagement.

### SELECTION DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services du Groupe LA FRANÇAISE, s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément

clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation, Middle-Office et Contrôle Interne.

### Best Selection

Le Groupe LA FRANÇAISE, conformément à la réglementation en vigueur, a mis en œuvre une politique lui permettant de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour les OPC sous gestion.

Cette politique sélectionne en fonction de chaque classe d'instruments (actions, produits de taux, dérivés, etc...) les Intermédiaires Financiers auprès desquels les ordres seront transmis pour exécution en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs.

Pour plus de détails, la politique d'exécution des ordres est disponible sur le site Internet de la Société : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com).

### Commissions de courtage partagées

Une convention de partage des commissions de courtage a été mise en place dans le cadre de la gestion.

### Rapport relatif aux frais d'intermédiation

Ce rapport est consultable à l'adresse suivante : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com).

## COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

Les commissions de mouvements éventuellement perçues sont réparties comme suit : à hauteur de 100% pour la Société de Gestion.

Non auditées par le Commissaire aux Comptes.

## RETROCESSION SUR FONDS

L'intégralité des rétrocessions perçues sur les sous-jacents est reversée au fonds.

## FRAIS DE GESTION VARIABLES

Les commissions de gestion ne sont pas calculées à partir de composantes complexes.

## CONFLITS D'INTERETS

Dans le cadre de la fourniture de services d'investissement, les entités du Groupe LA FRANÇAISE sont potentiellement susceptibles de rencontrer des situations de conflits d'intérêts.

Ces situations, en étant définies comme des situations susceptibles de porter atteinte aux intérêts d'un ou des clients des sociétés du Groupe LA FRANÇAISE, sont identifiées et encadrées.

Il est exposé que La Française Asset Management a eu recours en 2018 à la société Inflection Point by La Française pour une partie du budget de frais de recherche (prestation de recherche de type ESG (thématique, sectorielle)), étant précisé que cette dernière appartient au Groupe La Française. Le recours à cette structure n'est pas de nature à introduire de situation générant des conflits d'intérêt dans le choix des prestataires.

La politique de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur le site Internet de la Société : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com).

## POLITIQUE DE REMUNERATION

Le gestionnaire agréé AIFM (directive 2011/61/UE) et UCIT V (2014/91/UE) attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans ces directives. Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

## FCP MON PEA

Le gestionnaire s'est donc doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dispositions législatives et réglementaires tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impacté par ces dispositions en matière de rémunération (la « **Population Identifiée** »). Le gestionnaire a ainsi mis en œuvre des pratiques d'évaluation adaptées à la Population Identifiée en relation avec les fonctions exercées notamment au niveau de la gestion et des fonctions de contrôle permanent et des risques financiers.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction de performances, son montant total est établi par le gestionnaire en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient ou du fonds avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

En outre, le gestionnaire a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à limiter les risques de conflits d'intérêts.

La politique de rémunération est revue annuellement par le Comité des Rémunérations du gestionnaire.

Pour l'année civile 2018, le montant total des rémunérations annoncées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel (soit 99 personnes bénéficiaires) s'est élevé à 7 981 371,22 euros.

Cette rémunération totale est ventilée de manière suivante :

Effectif	Total DADS	Fixe	% fixe	Variable	Nb bénéficiaire variable	% variable	Total rému. Cadres dirigeant	Total rému. Preneurs de risques
99	7 981 371,22	6 076 121,22	76,13%	1 905 250,00	73	23,87%	812 330,14	5 108 466,02

### DISTRIBUTIONS ET INFORMATIONS FISCALES

#### Eligibilité au quota d'investissement de 25 % - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE)

Ce fonds est investi à moins de 25 % en produits dont les revenus, profits et assimilés proviennent de sommes qualifiées de créances.

#### Pourcentage titres ou droits éligibles au PEA / PEA PME – Part éligible à l'abattement de 40%

Le fonds a en portefeuille 98,97% de titres ou droits éligibles au PEA/PEA PME.

#### Indication des données chiffrées relatives aux dividendes versés au cours de la période après déduction des impôts

Aucun dividende n'a été versé au cours de la période.

### DROIT DE VOTE

L'exercice des droits de vote attachés à la qualité d'actionnaire est assuré librement, en toute indépendance.

A réception des informations et documents des émetteurs, de leur mandataire ou du dépositaire, le gestionnaire donne pouvoir au Président de la société, utilise le vote par correspondance ou participe aux assemblées, selon la position qu'il a adoptée en considération de l'intérêt des porteurs.

Le rapport des droits de vote est disponible à l'adresse suivante : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com) dans la rubrique « Actualités réglementaires ».

## INFORMATIONS SPECIFIQUES

### Mesure des risques

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des fonds et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les fonds sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

## RESPECT DES CRITERES ESG

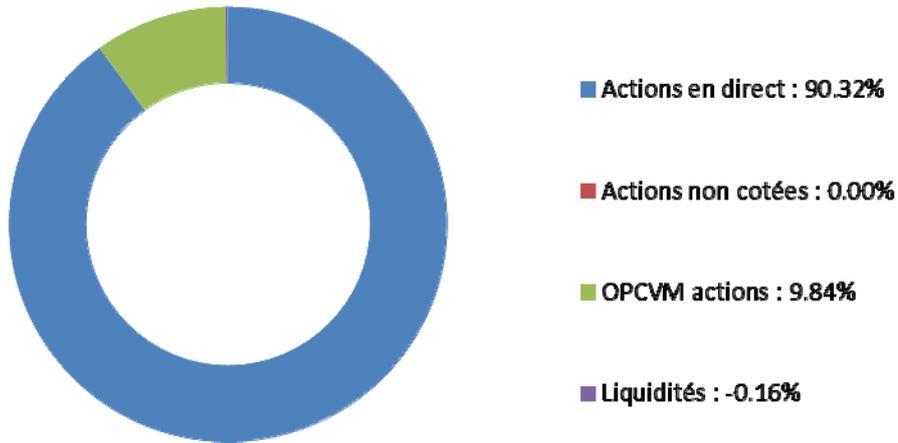
Les critères ESG ne sont pas pris en compte dans le cadre de la gestion du fonds.

La cartographie (non exhaustive) des critères d'investissement ESG des émetteurs est définie sur le site Internet du Groupe [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com)

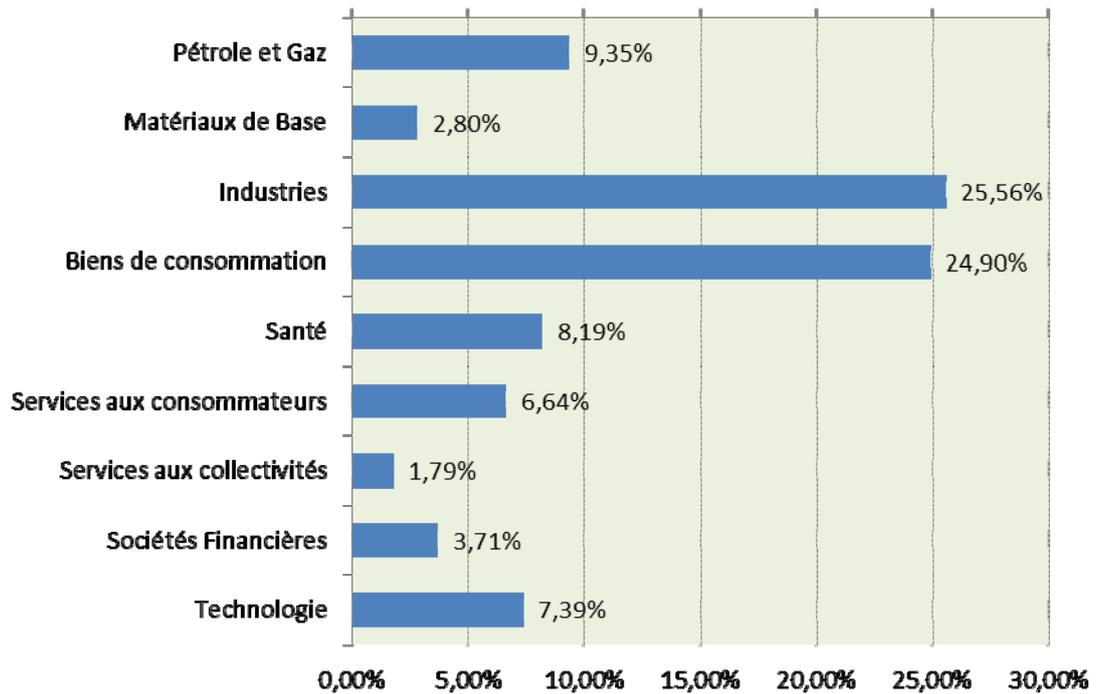
## OPERATIONS DE CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES ET TRS

Le fonds n'a pas eu recours à des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres au cours de l'exercice

**Structure du portefeuille en % de l'actif net**



**Répartition sectorielle en % de l'actif**



*Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs*

*Document non audité par le Commissaire aux Comptes.*

## Comptes annuels

« audités par le Commissaire aux Comptes »

---

# **FCP MON PEA**

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
La Française Asset Management

128, boulevard Raspail  
75006 Paris

---

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 28 juin 2019

## FCP MON PEA

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
La Française Asset Management

128, boulevard Raspail  
75006 Paris

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 juin 2019

---

Aux porteurs de parts du FCP FCP MON PEA,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif FCP MON PEA constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 28 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 30 juin 2018 à la date d'émission de notre rapport, et

notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 11 octobre 2019

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Virginie GAITTE

## Bilan actif

	Exercice 28/06/2019	Exercice 29/06/2018
<b>Immobilisations Nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>131,947,515.89</b>	<b>130,443,584.39</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>118,987,677.19</b>	<b>118,090,397.74</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	118,987,677.19	118,090,397.74
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres d'organismes de placement collectif</b>	<b>12,959,838.70</b>	<b>12,353,186.65</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	12,959,838.70	12,353,186.65
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>1,265,216.82</b>	<b>498,226.22</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1,265,216.82	498,226.22
<b>Comptes financiers</b>	<b>213,692.54</b>	<b>3,220,644.05</b>
Liquidités	213,692.54	3,220,644.05
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>133,426,425.25</b>	<b>134,162,454.66</b>

## Bilan passif

	Exercice 28/06/2019	Exercice 29/06/2018
<b>Capitaux propres</b>	-	-
Capital	137,289,498.52	121,028,596.90
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-5,903,843.40	12,809,592.38
Résultat de l'exercice (a,b)	351,635.30	-707,830.70
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	<b>131,737,290.42</b>	<b>133,130,358.58</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>1,689,034.34</b>	<b>1,031,995.42</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1,689,034.34	1,031,995.42
<b>Comptes financiers</b>	<b>100.49</b>	<b>100.66</b>
Concours bancaires courants	100.49	100.66
Emprunts	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>133,426,425.25</b>	<b>134,162,454.66</b>

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

## Hors-bilan

Exercice  
28/06/2019

Exercice  
29/06/2018

---

### Opérations de couverture

Engagements sur marchés réglementés ou assimilés

Engagements de gré a gré

Autres engagements

### Autres opérations

Engagements sur marchés réglementés ou assimilés

Engagements de gré a gré

Autres engagements

---

## Compte de résultat

	Exercice 28/06/2019	Exercice 29/06/2018
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur actions et valeurs assimilées	2,823,777.50	1,909,010.95
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>TOTAL I</b>	<b>2,823,777.50</b>	<b>1,909,010.95</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-15,779.26	-6,270.48
Autres charges financières	-	-
<b>TOTAL II</b>	<b>-15,779.26</b>	<b>-6,270.48</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I + II)</b>	<b>2,807,998.24</b>	<b>1,902,740.47</b>
<b>Autres produits (III)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)</b>	<b>-2,433,545.07</b>	<b>-2,575,910.38</b>
<b>Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)</b>	<b>374,453.17</b>	<b>-673,169.91</b>
<b>Régularisation des revenus de l'exercice (V)</b>	<b>-22,817.87</b>	<b>-34,660.79</b>
<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>351,635.30</b>	<b>-707,830.70</b>

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n°2014-01, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

### Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

### Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

### **Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion**

- 2% TTC maximum pour la part R
- 1% TTC maximum pour la part I

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

### **Commission de surperformance**

Part R et I :

Commission variable égale à 20% TTC maximum de la performance supérieure au CAC 40 dividendes réinvestis.

La surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif de l'OPCVM, nette de frais de gestion et avant prise en compte de la provision de commission de surperformance, et la valeur d'un actif de référence réalisant une performance identique à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes mouvements de souscriptions/rachats que l'OPCVM.

Une provision ou, le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous performance, est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative. Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.

La première période de référence ira de la création du fonds jusqu'au 30 juin 2011. Ensuite la période de référence sera l'exercice du fonds.

En aucun cas la période de référence de chacune des parts du fonds ne peut être inférieure à un an, quelle que soit la part concernée.

La date d'arrêt des frais de gestion variables est fixée à la dernière valeur liquidative du mois de juin. Le prélèvement est effectué annuellement.

La quote-part des frais variables correspondant aux rachats est définitivement acquise à la société de gestion.

### **Rétrocession de frais de gestion**

Néant.

### **Méthode de comptabilisation des intérêts**

Intérêts encaissés.

### **Affectation des résultats réalisés**

Part R : capitalisation

Part I : capitalisation

### **Affectation des plus-values nettes réalisées**

Part R : capitalisation

Part I : capitalisation

### **Changements affectant le fonds**

Néant

## Evolution de l'actif net

	Exercice 28/06/2019	Exercice 29/06/2018
Actif net en début d'exercice	133,130,358.58	114,739,205.67
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	28,972,992.38	38,807,780.53
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-28,629,862.58	-28,327,972.28
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	9,655,427.35	19,668,528.00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-13,307,571.15	-5,596,401.82
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-2,439,613.10	-2,126,754.27
Différences de change	0.17	-284.47
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3,981,105.60	-3,361,576.32
Différence d'estimation exercice N	12,363,487.48	8,382,381.88
Différence d'estimation exercice N-1	-8,382,381.88	-11,743,958.20
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	374,453.17	-673,169.91
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments *	-	1,003.45
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>131,737,290.42</b>	<b>133,130,358.58</b>

\* Indemnisation versée par ODDO

## Complément d'information 1

Exercice  
28/06/2019

### Engagements reçus ou donnés

Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (\*) -

### Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine -

### Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe

Dépôts -

Actions -

Titres de taux -

OPC -

Acquisitions et cessions temporaires sur titres -

Swaps (en nominal) -

### Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

Titres acquis à réméré -

Titres pris en pension -

Titres empruntés -

(\*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables

## Complément d'information 2

Exercice  
28/06/2019

Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
<b>Catégorie de classe I (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	5,337.00000	
Nombre de titres rachetés	5,617.16100	
<b>Catégorie de classe R (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	101,158.27751	
Nombre de titres rachetés	99,096.47799	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
<b>Catégorie de classe R (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	2,340,688.32	2.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe I (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	92,856.75	1.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)</b>	-	

(\*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

## Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 28/06/2019
<b>Ventilation par nature des créances</b>	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	1,238,216.82
Coupons à recevoir	27,000.00
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>1,265,216.82</b>
<b>Ventilation par nature des dettes</b>	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	301,021.88
Autres créditeurs divers	1,388,012.46
Provision pour risque des liquidités de marché	-
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>1,689,034.34</b>

## Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

Exercice  
28/06/2019

<b>Actif</b>	
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres obligations et valeurs assimilées	-
<b>Titres de créances</b>	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de Créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Passif</b>	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
<b>Hors-bilan</b>	-
<b>Opérations de couverture</b>	-
Taux	-
Actions	-
Autres	-
<b>Autres opérations</b>	-
Taux	-
Actions	-
Autres	-

## Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	213,692.54
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	100.49
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	213,692.54	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	100.49	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

## Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	DKK
<b>Actif</b>	
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
<b>Passif</b>	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Dettes	-
Opérations temporaires sur titres	-
Comptes financiers	100.49
<b>Hors-bilan</b>	
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

## Affectation des résultats

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/06/2019	Exercice 29/06/2018
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	104,080.44	8,981.34
<b>Total</b>	<b>104,080.44</b>	<b>8,981.34</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	104,080.44	8,981.34
<b>Total</b>	<b>104,080.44</b>	<b>8,981.34</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## FCP MON PEA

**Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes**

	Exercice 28/06/2019	Exercice 29/06/2018
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-405,383.30	922,420.88
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-405,383.30</b>	<b>922,420.88</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-405,383.30	922,420.88
<b>Total</b>	<b>-405,383.30</b>	<b>922,420.88</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

# FCP MON PEA

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/06/2019	Exercice 29/06/2018
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	247,554.86	-716,812.04
<b>Total</b>	<b>247,554.86</b>	<b>-716,812.04</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	247,554.86	-716,812.04
<b>Total</b>	<b>247,554.86</b>	<b>-716,812.04</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## FCP MON PEA

**Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes**

	Exercice 28/06/2019	Exercice 29/06/2018
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5,498,460.10	11,887,171.50
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-5,498,460.10</b>	<b>11,887,171.50</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-5,498,460.10	11,887,171.50
<b>Total</b>	<b>-5,498,460.10</b>	<b>11,887,171.50</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	30/06/2015	30/06/2016	30/06/2017	29/06/2018	28/06/2019
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	1,580.93	1,352.81	1,699.28	1,829.27	1,828.26
<b>Actif net (en k EUR)</b>	5,524.90	1,538.02	2,901.38	9,611.15	9,093.64
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	3,494.69800	1,136.90600	1,707.41600	5,254.07000	4,973.90900
<b>Date de mise en paiement</b>					
	30/06/2015	30/06/2016	30/06/2017	29/06/2018	28/06/2019
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes</b>					
Parts C	127.48	-41.54	99.47	175.56	-81.50
<b>Capitalisation unitaire sur résultat</b>					
Parts C	9.07	20.67	22.71	1.70	20.92

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# FCP MON PEA

## Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	30/06/2015	30/06/2016	30/06/2017	29/06/2018	28/06/2019
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	181.48	153.74	191.60	204.81	202.67
<b>Actif net (en k EUR)</b>	81,309.74	83,590.34	111,837.82	123,519.21	122,643.65
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	448,023.50994	543,680.36809	583,693.93316	603,073.21362	605,135.01314

	30/06/2015	30/06/2016	30/06/2017	29/06/2018	28/06/2019
<b>Date de mise en paiement</b>					
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes</b>					
Parts C	14.65	-4.68	11.24	19.71	-9.08
<b>Capitalisation unitaire sur résultat</b>					
Parts C	-0.25	0.62	1.18	-1.18	0.40

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# FCP MON PEA

## Inventaire des instruments financiers au 28 Juin 2019

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise Cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				<b>118,987,677.19</b>	<b>90.32</b>
<b>Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>118,987,677.19</b>	<b>90.32</b>
AIR LIQUIDE SA	30,000.00	123.05	EUR	3,691,500.00	2.80
AIRBUS SE	70,000.00	124.68	EUR	8,727,600.00	6.64
AXA SA	120,000.00	23.10	EUR	2,772,000.00	2.10
CREDIT AGRICOLE SA	200,000.00	10.55	EUR	2,109,000.00	1.60
DASSAULT SYSTEMES SA	25,000.00	140.30	EUR	3,507,500.00	2.66
DEVOTEAM SA	17,961.00	105.20	EUR	1,889,497.20	1.43
HERMES INTERNATIONAL	4,000.00	634.20	EUR	2,536,800.00	1.93
IPSEN	30,000.00	120.00	EUR	3,600,000.00	2.73
KERING	11,000.00	520.10	EUR	5,721,100.00	4.34
KORIAN	60,000.00	33.46	EUR	2,007,600.00	1.52
KORIAN SA SCRIP RTS 11/06/2009	45,000.00	-	EUR	-	-
LOREAL	27,500.00	250.50	EUR	6,888,750.00	5.23
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	25,000.00	374.30	EUR	9,357,500.00	7.11
MICHELIN (CGDE)	30,000.00	111.55	EUR	3,346,500.00	2.54
PERNOD RICARD SA	30,000.00	162.05	EUR	4,861,500.00	3.69
SAFRAN SA	50,000.00	128.85	EUR	6,442,500.00	4.89
SANOFI	50,000.00	75.91	EUR	3,795,500.00	2.88
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	10,000.00	138.70	EUR	1,387,000.00	1.05
SCHNEIDER ELECTRIC SE	60,000.00	79.76	EUR	4,785,600.00	3.63
SEB SA	25,000.00	158.10	EUR	3,952,500.00	3.00
SOITEC	45,000.00	96.30	EUR	4,333,500.00	3.29
TELEPERFORMANCE	30,000.00	176.20	EUR	5,286,000.00	4.01
THALES SA	25,000.00	108.65	EUR	2,716,250.00	2.06
TOTAL SA	250,000.00	49.28	EUR	12,318,749.99	9.36
UBISOFT ENTERTAINMENT	27,000.00	68.84	EUR	1,858,680.00	1.41
VEOLIA ENVIRONNEMENT	110,000.00	21.42	EUR	2,356,200.00	1.79
VINCI SA	35,000.00	90.06	EUR	3,152,100.00	2.39
VIVENDI	125,000.00	24.21	EUR	3,026,250.00	2.30
WORLDLINE SA - W/I	40,000.00	64.00	EUR	2,560,000.00	1.94
<b>Titres d'OPC</b>				<b>12,959,838.70</b>	<b>9.84</b>
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne</b>				<b>12,959,838.70</b>	<b>9.84</b>
ERASMUS MICRO CAP EURO 13C	1,790.00	855.92	EUR	1,532,096.80	1.16
ERASMUS MID CAP EURO I	719.00	13,350.10	EUR	9,598,721.90	7.29
ERASMUS SMALL CAP EURO-I 13C	1,000.00	1,829.02	EUR	1,829,020.00	1.39

## FCP MON PEA

Créances	1,265,216.82	0.96
Dettes	-1,689,034.34	-1.28
Autres comptes financiers	213,592.05	0.16
<b>TOTAL ACTIF NET</b>	<b>131,737,290.42</b>	<b>100.00</b>